

**COMPTE RENDU 92^E RÉUNION DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
(CCEK)**

(ADOPTÉ)

DATE : Le 18 juillet 2002

ENDROIT : • Pêches et Océans Canada, Bureau du Québec,
104, rue Dalhousie, Québec (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Claude Abel, Canada, président
- Mme Danielle Baillargeon, Canada
- M. Michael Barrett, ARK, vice-président par intérim
- Mme Paule Halley, Québec
- Mme Suzanne Larochelle, Canada
- Mme Hélène LeBlond, Québec
- M. David Okpik, ARK

ÉTAIENT ABSENTS :

- M. Eli Angiyou, ARK
- M. Jean Couture, Québec

AUTRE PARTICIPANT : M. Robert Comtois, Secrétaire exécutif par intérim

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité accueille son nouveau président pour l'exercice 2002-2003, Monsieur Claude Abel, représentant du Canada. Le président déclare la réunion ouverte à 9h10. Le Comité amorce la réunion en souhaitant la bienvenue à Madame Suzanne Larochelle, désignée officiellement par le Canada en remplacement de Monsieur Yves Désilets. Afin d'atteindre les objectifs de la 92^e réunion, le Comité propose de modifier l'ordre du jour en reportant l'item 3.4 (Rapport annuel 2001-2002 du CCEK) à la prochaine réunion, remplacé par l'item 3.7 (Chap. 23 de la CBJNQ : les Annexes 1 et 2), et en insérant deux nouveaux items après l'item 4, soit 5. Entente de partenariat entre la Société Makivik et le Gouvernement du Québec, et soit 6. Secrétariat du CCEK — les derniers items proposés sont déplacés en conséquence.

L'ordre du jour est proposé tel que modifié :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 91^e réunion;
3. Affaires découlant de la 91^e réunion et la correspondance :
 - 3.1 Budget, membres et secrétariat;
 - 3.2 Recrutement de personnel au CCEK;
 - 3.3 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
 - 3.4 Chap. 23 de la CBJNQ : les Annexes 1 et 2;
 - 3.5 Réunion conjointe CCEK – CCEBJ – CCCPP;
 - 3.6 Projet de Stratégie québécoise sur la biodiversité (2002-2007);
 - 3.7 Divers.
4. Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik;
5. Entente de partenariat entre la Société Makivik et le Gouvernement du Québec;
6. Secrétariat du CCEK;
7. Varia;
8. Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Paule Halley

Secondé par : Danielle Baillargeon

Adopté à l'unanimité

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 91^E RÉUNION

Les membres demandent d'apporter les corrections suivantes à la version anglaise :

- page 3, 2^e parag., 3^e ligne : terminer la phrase avec le mot « contradictory »;
- page 3, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne : après les deux points, il faudrait lire « the accomodation capacity was approved by the HFTCC.»;

- page 5, dernier paragraphe, dernière ligne : remplacer « pay for » par « increases its budget to cover »;
- page 6, premier paragraphe, 1^{ère} ligne : mettre un point après « COFEX-North » et remplacer le mot « wedge » par le mot « portion »;
- page 9, 3^e paragraphe, 3^e ligne : après le mot « population » il faudrait lire « procede with project without assessment. The huge borrow pit created in the Kuujjuaq area... »;

Apporter les corrections équivalentes dans la version française.

Le compte rendu est adopté tel que modifié.

Proposé par : Michael Barrett

Secondé par : Hélène LeBlond

Adopté à l'unanimité

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 91^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE

Exceptionnellement, le compte rendu de la correspondance est assuré verbalement par le secrétaire exécutif par intérim qui, en même temps, met à la disposition des membres les documents produits par le Comité ainsi que ceux reçus depuis la 91^e réunion.

3.1 Budget, membres et secrétariat

M. Michael Barrett accepte, jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec désigne le vice-président pour l'exercice 2002-2003, d'agir à titre de vice-président par intérim. Cette nomination et celle du président doivent être portées à l'attention de la banque dans les meilleurs délais selon la résolution (CC-2002-07-01) suivante :

RESOLUTION CC-2002-07-01 CONCERNANT LES DOCUMENTS ET ENTENTES RELATIFS AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK) :

ATTENDU QUE depuis le 12 juillet 2002, selon l'article 23.5.5 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le Canada a désigné un nouveau président, Monsieur Claude Abel, pour la période couvrant l'année d'activité en cours, soit jusqu'au 31 mars 2003;

ATTENDU QU' à compter de maintenant, le 18 juillet 2002, et jusqu'à ce que le Québec désigne officiellement un de ses représentants à titre de vice-président, Monsieur Michael Barrett agit à titre de vice-président par intérim;

ATTENDU QUE le président, ou le vice-président, et le secrétaire exécutif, selon la règle 21 des Règles de Régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik, sont les co-signataires de tout document et entente relatifs à des engagements financiers du Comité;

IL EST RÉSOLU QUE le nouveau président, Monsieur Claude Abel, et le vice-président par intérim, Monsieur Michael Barrett, soient un des deux co-signataires désignés à la banque CIBC de Kuujjuaq pour tout document et entente relatifs à des engagements financiers du Comité, l'autre co-signataire demeurant le secrétaire exécutif.

Proposée par : Paule Halley
Secondée par : David Okpik
Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire exécutif prend note des changements demandés par les membres à leurs coordonnées postales et autres. Les membres complètent, au besoin révisent, les désignations au formulaire de procuration du CCEK.

En vue d'un appel conférence à être tenu à la mi-août, le Comité demande au secrétaire exécutif de préparer des propositions pour les dossiers suivants : (i) prévisions budgétaires pour le reste de l'exercice, (ii) processus de signatures des chèques dans la perspective d'un secrétaire exécutif établi à Kuujjuaq.

Advenant la démission d'un membre, le Comité convient qu'entre la déclaration d'intention et l'entrée en vigueur de la démission, ce membre tentera d'observer un délai suffisamment long pour permettre son remplacement par ses supérieurs.

3.2 Recrutement de personnel au CCEK

Un résumé des entrevues avec deux candidats est produit par le secrétaire exécutif par intérim. Après discussion, les membres décident d'aller de l'avant avec la candidature de Madame Nathalie Girard. Dans ce but, il est nécessaire de valider davantage le contenu des informations soumises, d'organiser une 2^e entrevue à Kuujjuaq, et de préparer le détail des offres salariales et des conditions de travail. Le vice-président par intérim va contacter la candidate pour la 2^e entrevue.

RESOLUTION CC-2002-07-02 CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UN CANDIDAT POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF POUR LE BUREAU DU CCEK À KUUIJUAQ;

ATTENDU QUE la candidature de Madame Nathalie Girard répond aux exigences du poste affiché au cours des dernières semaines;
IL EST RESOLU QUE Madame Nathalie Girard soit contactée en vue d'une 2^e entrevue à être tenue à Kuujuaq sous la supervision du vice-président, Monsieur Michael Barrett, avant de procéder, si les résultats sont satisfaisants, à son embauche officielle.

Proposée par : Hélène LeBlond
Secondée par : Suzanne Larochelle
Adoptée à l'unanimité.

Le président et le secrétaire exécutif par intérim se réuniront à la mi-août en vue de valider les propositions préparées par ce dernier ainsi qu'un programme de formation pour le nouveau secrétaire exécutif.

10 :45 — Pause.

11 :05 — Fin de la pause.

3.3 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique

Le secrétaire exécutif par intérim distribue copie d'une lettre du COFEX-Nord datée du 3 avril 2002, reçue le 8 avril 2002, et contenant une liste des projets et des travaux ayant impliqué le COFEX-Nord sous le régime de la CBJNQ au Nunavik — en versions française et anglaise. Cette réponse fait suite à une demande du Comité exprimée au cours de sa 89^e réunion.

Un membre fait le point sur l'application de la Loi canadienne d'évaluation environnementale (LCÉE) au Nunavik. Principalement, depuis la décision rendue dans le cas de Eatsmain-1, la LCÉE est appliquée par projet là où la juridiction fédérale prévaut uniquement — e.g. : oiseaux migrateurs, ressources marines. Des membres soulignent que des projets récents ont connu des interventions à la fois selon la LCÉE et le processus fédéral d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ch.23 CBJNQ). Les actions fédérales et provinciales ont alors été présentes tout au long des processus d'évaluation environnementale de ces projets. Le Comité, par l'entremise de son vice-président par intérim, va contacter les instances du MENV impliquées dans ces projets pour avoir leur point de vue sur cette double procédure et le soumettre au Comité à la prochaine réunion.

Un membre trace un bilan de la présentation du CCEK le 23 avril dernier au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable, à Ottawa, dans le cadre des travaux de révision de la LCÉE. Suite à la présentation du Comité et des autres organismes présents ce jour-là, des échanges ont marqué le reste de la séance.

Les membres du CCEK délégués estiment qu'ils ont eu droit à une bonne écoute de la part du Comité permanent. La plupart des questions des parlementaires visaient à mieux comprendre la position des organismes présents. Les représentants du CCEK ont été interpellés à plusieurs reprises et ils jugent avoir bien fait passer le message du Comité : dans le domaine de l'évaluation environnementale, une loi fédérale ne peut pas se substituer à la CBJNQ sans négociation préalable entre les parties signataires.

Les membres du Comité examinent la lettre du président de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et Administrateur fédéral de la CBJNQ, Monsieur Sid Gershberg, datée du 13 mai 2002 et reçue le 16 mai 2002, au sujet du document « Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik soumis à l'Administrateur fédéral ». Les commentaires des membres portent sur l'implication de la Société Makivik qui, dans le cadre des projets d'infrastructures maritimes réalisés au Nunavik, est à la fois promoteur de projet et représentante des Inuits ayant signé la CBJNQ. Ils estiment que cette implication de la Société Makivik est susceptible de créer des précédents quant au rôle et à la portée de la LCÉE sur le territoire assujéti au chapitre 23 de la CBJNQ. Un membre est plutôt d'avis que, si c'est ce qu'elle veut pour le bien de la population, la Société Makivik aurait tout intérêt à prendre le temps nécessaire de négocier cette harmonisation, comme lui permet la Convention, au lieu de la créer à la pièce, projet par projet : éventuellement, elle pourrait être placée devant une situation de fait, inadéquate. En appliquant la LCÉE, le gouvernement fédéral ne respecte pas les termes de son entente avec les Inuits via la CBJNQ. Il faut que la Société Makivik soit consciente des conséquences de sa participation aux évaluations environnementales avec la LCÉE.

Des membres soulignent que Makivik n'a signé aucune entente reconnaissant la LCÉE dans le cadre des projets impliquant cette loi. De plus, elle a clairement souligné sa position en faveur des dispositions de la CBJNQ dans un mémoire soumis il y a quelques années. Malgré tout, insiste un membre, sa participation tacite répétée au processus de la LCÉE crée des précédents qui, en bout de ligne, favoriseront une application de la LCÉE moins respectueuse que la CBJNQ du point de vue inuit — avec pour résultat une harmonisation créée à la pièce, sans approche globale des droits et des intérêts des Inuits. Une négociation entre le fédéral et la Société Makivik devrait être amorcée maintenant pour apporter les changements nécessaires. Car, à court et moyen termes, les travaux du Comité permanent n'apporteront pas les changements souhaités. Autrement, à défaut de demander des changements, la Société Makivik doit être consciente des incidences de sa participation au processus fédéral : dans cinq ans, on pourrait lui soumettre ces précédents pour limiter les changements qu'elle souhaitera.

Un membre compte prendre des informations supplémentaires du côté fédéral afin de poursuivre ce débat à la prochaine réunion.

3.4 Chap. 23 de la CBJNQ : les Annexes 1 et 2

Les membres commentent la lettre de Madame Madeleine Paulin, sous-ministre, datée du 30 avril 2002 et reçue le 15 mai 2002, concernant l'intention du CCEK d'amorcer un examen des annexes 1 et 2. Ils jugent que le projet de révision est perçue de manière plus précise par le Gouvernement du Québec : la loi québécoise sur la qualité de l'environnement tient compte de ces annexes. Mais ils concluent que la sous-ministre interprétera la contribution éventuelle du CCEK comme un avis qui ne liera pas le Gouvernement du Québec. Autrement dit, rien n'empêche le Comité d'amorcer les travaux de révision du Chapitre 23. Dans le cas de la lettre de l'Administrateur fédéral, datée du 12 avril 2002 et reçue le 18 avril 2002, le Comité va profiter de l'ouverture faite par ce dernier : il compte inviter des personnes et des organismes, dont le COFEX-Nord, à livrer leur point de vue à une de ses réunions régulières. La réponse à l'Administrateur fédéral l'informerait de ce projet du Comité. Enfin, après une brève discussion, les membres conviennent à nouveau de limiter leur examen des annexes aux deux premières : ce sont celles qui réclament les changements les plus urgents et, en ce sens, leur révision marquera un premier pas en avant, important, dans la révision du Chapitre 23.

12 :05 — Pause repas. Madame Paule Halley, tel que prévu, cesse sa participation à la réunion.

13 :45 — Fin de la pause.

3.5 Réunion conjointe CCEK – CCEBJ – CCCPP

Les membres examinent à nouveau la lettre datée du 7 mai 2002 adressée à Madame Lise Ouellet, sous-ministre associée au Territoire au MRN, et signée en commun par les présidents des trois comités pour donner suite au dossier des abris sommaires. Dans la réponse de Madame Ouellet adressée au président du CCEK, datée du 9 juillet 2002 et reçue le 15 juillet 2002, le Comité relève au 4^e paragraphe ce qu'il croit être une erreur : seul le CCEBJ est prévu être associé à la démarche que le MRN lancera pour réaliser un portrait territorial de la région Nord-du-Québec en prévision de son plan régional de développement du territoire public (PRDTP). Le Comité doit écrire à la sous-ministre associée pour qu'elle éclaire sa position à ce sujet, i.e. expliquer pourquoi le CCEK est exclu de la démarche. Cette lettre inclura une invitation pour assister à la prochaine réunion du Comité afin qu'elle, ou ses représentants, présente la démarche prévue et réponde aux questions des membres touchant la planification territoriale au Nunavik.

Les membres reçoivent une copie de la convention administrative entre le MENV et la FAPAQ (1991) habilitant les agents de la faune à appliquer certaines

dispositions et règlements sur l'environnement. D'autre part, les dernières versions échangées entre les secrétaires exécutifs d'une lettre adressée au ministre André Boisclair, du MENV, à être signée en commun par les présidents sont marquées par des positions différentes selon les comités, jugées inconciliables, au sujet des règlements en environnement touchant les camps mobiles, les installations des camps principaux des pourvoiries et les sites abandonnés d'exploration minière. Le Comité recommande de rédiger une lettre à être signée par le président du CCEK uniquement.

3.6 Projet de Stratégie québécoise sur la biodiversité (2002-2007)

Le secrétaire exécutif dresse un compte rendu de la conférence de presse qui a marqué l'annonce du Plan d'action stratégique adopté dans le cadre de la stratégie québécoise sur les aires protégées. Un document en version française présentant le Plan d'action et la localisation des aires est distribué aux membres. Le Comité relève que le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) doit amorcer une consultation des populations touchées par les aires à protéger retenues, incluant celle du Nunavik, au cours des prochains mois. Cette action recoupe le mandat du Comité tel que définit à l'article 23.5.24 de la CBJNQ. Le Comité recommande donc d'écrire sans délai au ministre Boisclair afin que soit clarifiée la situation créée par l'annonce de travaux prochains de consultation de la population par le BAPE au Nunavik.

3.7 Divers

Le Comité a appris que l'ARK a soumis une demande de financement par Recyc-Québec en vue de mettre au point un plan de gestion des matières résiduelles — tel que souhaités par les représentants de Recyc-Québec suite à leur participation à la 90^e réunion à Quaqtaq et Kuujuaq. Toutefois, cette demande est restée lettre morte. Il est décidé de recueillir des informations supplémentaires et de reporter cet item à la prochaine réunion.

Le Comité prend connaissance de la lettre de la sous-ministre Madeleine Paulin exprimant sa satisfaction quant aux suggestions du CCEK touchant le Bill-72 — dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains.

4. SITES ABANDONNÉS D'EXPLORATION MINIÈRE AU NUNAVIK

Les membres ont reçu une copie de l'étude produite par G. Duhaime et R. Comtois, du GÉTIC de l'Université Laval, intitulée « Inventaire des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik » et datée de mai 2002. Le secrétaire exécutif fait un résumé du contenu. En bref, 595 sites potentiels ont été localisés au Nunavik. De ce nombre, 379

sont connu de la population de la région, parmi lesquels plus de la moitié ne contiennent qu'une seule sorte d'équipement. Les rebuts métalliques dominent la liste des équipements observés. Les barils pétroliers sont présents dans 80% des sites et, dans certains cas, les quantités peuvent être très importantes. Les deux tiers de tous les sites ont été localisés dans la Fosse du Labrador. La présence du couvert nival lorsque les informateurs (84) ont visité les lieux a limité le niveau de détail rendu lors des entrevues dans les villages, notamment sur la présence ou non de matériaux ou résidus toxiques.

L'Administration régionale Kativik et la Société Makivik amorceront en septembre la deuxième et dernière phase des travaux de caractérisation des sites retracés en inventaire par le GÉTIC. Ils permettront d'évaluer et de prioriser les sites en vue d'une intervention de nettoyage. Cette année, les travaux seront concentrés dans le sud, principalement dans la Fosse minéralisée du Labrador. Des copies du rapport intérimaire détaillant quelques-uns des résultats de la campagne réalisée en 2001 ont déjà été transmises aux ministres du MRN et du MENV, au Québec.

Un membre souligne que l'arrière-pensée pourrait cacher bien davantage de ces sites. Aussi, il réagit favorablement aux relevés des sites autres que ceux de l'exploration minière au cours de l'inventaire : il y a moins de cinq ans des barils ont été retrouvés le long des rives sises de part et d'autre du village de Quaqtq, vraisemblablement en provenance du large.

Le Comité souhaite prendre connaissance des résultats des travaux de caractérisation prévus en septembre avant de se prononcer de manière définitive dans ce dossier.

4. ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ MAKIVIK ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les membres sont invités à consulter le site web de la Société Makivik — Makivik.org — pour prendre connaissance des termes de l'entente conclue à Tasiujaq. Ils seront invités à en discuter à la prochaine réunion. L'item est reporté à la prochaine réunion.

5. SECRÉTARIAT DU CCEK

Les membres discutent de la possibilité de recruter du personnel pour des travaux de recherche dans le sud du Québec. Cet item sera discuter à nouveau une fois compléter l'embauche du nouveau secrétaire exécutif.

6. VARIA

Aucun.

7. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévu le 15 octobre 2002 à Kuujjuaq.

La levée de la réunion est proposée à 15 :30 par Michael Barrett, secondé par David Okpik.
Adopté à l'unanimité.

Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim
11 septembre 2002

**MINUTES OF THE 92nd MEETING OF THE
KATIVIK ENVIRONMENTAL
ADVISORY COMMITTEE
(KEAC)**

(ADOPTED)

DATE: July 18, 2002

PLACE: • Fisheries and Oceans Canada, Québec City Office,
104, rue Dalhousie, Québec (Québec).

PRESENT:

- Mr. Claude Abel, Canada, Chairperson
- Ms. Danielle Baillargeon, Canada
- Mr. Michael Barrett, KRG, Interim Vice-Chairperson
- Ms. Paule Halley, Québec
- Ms. Suzanne Larochelle, Canada
- Ms. Hélène LeBlond, Québec
- Mr. David Okpik, KRG

ABSENT:

- Mr. Eli Angiyou, KRG
- Mr. Jean Couture, Québec

OTHER PARTICIPANT: Mr. Robert Comtois, Interim Executive Secretary

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF THE AGENDA

The Committee welcomes its new Chairperson for the 2002-2003 fiscal year, Mr. Claude Abel, representative of Canada. The Chairperson calls the meeting to order at 9:10 a.m. The Committee begins the meeting by welcoming Ms. Suzanne Larochelle, officially designated by Canada to replace Mr. Yves Désilets. To attain the objectives of the 92nd meeting, the Committee proposes to modify the agenda by postponing item 3.4 (2001-2002 Annual Report of KEAC) to the next meeting, replaced by item 3.7 (Section 23 of the JBNQA: Schedules 1 and 2), and by inserting two new items after item 4, namely 5. Partnership agreement between Makivik Corporation, Kativik Regional Government and the Government of Québec, and 6. KEAC Secretariat — the last items proposed are moved accordingly.

The agenda is proposed as modified:

1. Call to order and adoption of the agenda;
2. Approval of the minutes of the 91st meeting;
3. Business arising from the 91st meeting and correspondence:
 - 3.1 Budget, members and secretariat;
 - 3.2 Staff recruitment at KEAC;
 - 3.3 Environmental assessment of projects in the North;
 - 3.4 Section 23 of the JBNQA: Schedules 1 and 2;
 - 3.5 KEAC – JBACE – HFTCC joint meeting;
 - 3.6 Québec’s draft strategy on biodiversity (2002-2007);
 - 3.7 Miscellaneous.
4. Abandoned mining exploration sites in Nunavik;
5. Partnership agreement between Makivik Corporation, Kativik Regional Government and the Government of Québec;
6. KEAC secretariat;
7. Varia;
8. Date and place of the next meeting.

Moved by: Paule Halley

Seconded by: Danielle Baillargeon

Passed unanimously

2. APPROVAL OF THE MINUTES OF THE 91st MEETING

The members ask to make the following corrections to the English version:

- page 3, 2nd parag., 3rd line: end the sentence with the word “contradictory”;
- page 3, second last paragraph, 2nd line: after the colon, the text should read “the accommodation capacity was approved by the HFTCC.”;

- page 5, last paragraph, last line: replace “pay for” by “increases its budget to cover”;
- page 6, first paragraph, 1st line: put a period after “COFEX-North” and replace the word “wedge” by the word “portion”;
- page 9, 3rd paragraph, 3rd line: after the word “population” the text should read “proceed with project without assessment. The huge borrow pit created in the Kuujjuaq area...”;

Make the equivalent corrections in the French version.

The minutes are approved as amended.

Moved by: Michael Barrett

Seconded by: Hélène LeBlond

Passed unanimously

3. BUSINESS ARISING FROM THE 91ST MEETING AND CORRESPONDENCE

Exceptionally, the report on the correspondence is made verbally by the Interim Executive Secretary who, at the same time, makes available to the members the documents prepared by the Committee as well as those received since the 91st meeting.

3.1 Budget, members and secretariat

Mr. Michael Barrett agrees, until such time as the Government of Québec designates the Vice-Chairperson for the 2002-2003 fiscal year, to act as Interim Vice-Chairperson. This appointment and that of the Chairperson must be brought to the bank’s attention as soon as possible according to the following resolution (CC-2002-07-01):

RESOLUTION CC-2002-07-01 CONCERNING THE DOCUMENTS AND AGREEMENTS RELATING TO THE FINANCIAL COMMITMENTS OF THE KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE (KEAC):

WHEREAS since July 12, 2002, under subsection 23.5.5 of the James Bay and Northern Québec Agreement, Canada has designated a new Chairperson, Mr. Claude Abel, for the period covering the activity year in progress, namely up to March 31, 2003;

WHEREAS effective from this day, July 18, 2002, and until Québec officially designates one of its representatives as Vice-Chairperson, Mr. Michael Barrett will act as Interim Vice-Chairperson;

WHEREAS the Chairperson, or the Vice-Chairperson, and the Executive Secretary, according to rule 21 of the Rules of Internal Governance of the Kativik Environmental Advisory Committee, are co-signatories of every document and agreement pertaining to the financial commitments of the Committee;

IT IS RESOLVED THAT the new Chairperson, Mr. Claude Abel, and the Interim Vice-Chairperson, Mr. Michael Barrett, be one of the two co-signatories designated at the CIBC bank in Kuujjuaq for every document and agreement pertaining to the financial commitments of the Committee, the other co-signatory being the Executive Secretary.

Moved by: Paule Halley
Seconded by: David Okpik
Passed unanimously.

The Executive Secretary takes note of the changes requested by the members to their mailing addresses and other contact information. The members complete, and where necessary revise, the designations on the KEAC proxy form.

In preparation for a conference call to be held in mid-August, the Committee asks the Executive Secretary to prepare proposals for the following subjects: (i) budget forecasts for the rest of the fiscal year, (ii) cheque signing process within the perspective of an Executive Secretary established at Kuujjuaq.

In the event of the resignation of a member, the Committee agrees that between the declaration of intention and the taking effect of said resignation, this member will try to observe a time period that is sufficiently long to permit his replacement by his superiors.

3.2 Staff recruitment at KEAC

A summary of the interviews with two candidates is submitted by the Interim Executive Secretary. Following discussion, the members decide to proceed with the candidacy of Ms. Nathalie Girard. With this goal in mind, it is necessary to further validate the content of the information submitted, to organize a second interview at Kuujjuaq, and to prepare the details of the salary offer and conditions of employment. The Interim Vice-Chairperson will contact the candidate for the 2nd interview.

RESOLUTION CC-2002-07-02 CONCERNING THE RECRUITMENT OF A CANDIDATE FOR THE POSITION OF EXECUTIVE SECRETARY FOR THE KEAC OFFICE IN KUUIJUAQ;

WHEREAS the candidacy of Ms. Nathalie Girard meets the requirements of the position posted in recent weeks;

IT IS RESOLVED THAT Ms. Nathalie Girard will be contacted for a 2nd interview to be held in Kuujuaq under the supervision of the Vice-Chairperson, Mr. Michael Barrett, before proceeding, if the results are satisfactory, with her official hiring.

Moved by: Hélène LeBlond

Seconded by: Suzanne Larochelle

Passed unanimously.

The Chairperson and the Interim Executive Secretary will meet in mid-August to validate the proposals prepared by the latter as well as a training program for the new Executive Secretary.

10:45 a.m. — Break.

11:05 a.m. — End of break.

3.3 Environmental assessment of projects in the North

The Interim Executive Secretary distributes a copy of a letter from COFEX-North (French and English versions) dated April 3, 2002, received on April 8, 2002, and containing a list of the projects and the works having involved COFEX-North under the JBNQA regime in Nunavik. This response is further to a request made by the Committee at its 89th meeting.

A member takes stock of the application of the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA) in Nunavik. Mainly, since the decision rendered in the case of Eastmain-1, the CEAA has been applied for projects where only the federal jurisdiction applies — e.g. migratory birds, marine resources. Members point out that recent projects have witnessed interventions under both the CEAA and the Federal Environmental and Impact Assessment and Review. The federal and provincial actions were present throughout the environmental assessment process associated with these projects. The Committee, by way of its Interim Vice-Chairperson, will contact MENV authorities involved in these projects to obtain their point of view on this twofold procedure and submit it to the Committee at the next meeting.

A member reports on the KEAC presentation of April 23rd of this year before the Standing Committee on the Environment and Sustainable Development in Ottawa, as part of the proceedings to revise the CEAA. Following the presentation of the Committee and other organizations present that day, exchanges marked the rest of the session. The delegated KEAC members are of the opinion that the Standing Committee was very open to their presentation. Most of the questions from parliamentarians sought to better understand the position of the witness organizations. KEAC representatives were questioned on several occasions and believe that they did a good job getting the Committee's message across: in the environmental assessment field, a federal law cannot take the place of the JBNQA without prior negotiations between the signatories.

The members of the Committee examine the letter from the Chairman of the Canadian Environmental Assessment Agency and Federal Administrator for the JBNQA, Mr. Sid Gershberg, dated May 13, 2002 and received on May 16, 2002, concerning the document "Opinion and recommendations of the KEAC regarding double environmental assessment of Nunavik projects by the federal government submitted to the Federal Administrator". The comments of the members deal with the involvement of Makivik Corporation which, within the context of the marine infrastructures projects carried out in Nunavik, is both project proponent and representative of the Inuit having signed the JBNQA. Members feel that this involvement by Makivik Corporation might create precedents with respect to the role and scope of the CEAA within the land subject to chapter 23 of the JBNQA. One member is of the opinion that, if that is what Makivik Corporation wants for the good of the population, it would be in Makivik's best interest to take the necessary time to negotiate this harmonization, as the Agreement permits, rather than creating such a harmonization on a piecemeal basis, project by project: eventually, Makivik could find itself faced with an inadequate *de facto* situation. In applying the CEAA, the federal government is not abiding by the terms of its agreement with the Inuit via the JBNQA. It is important that Makivik Corporation be aware of the consequences of its participation in the environment assessments with the CEAA.

Some members point out that Makivik has signed no agreement recognizing the CEAA within the framework of the projects involving this Act. Moreover, Makivik clearly emphasized its position in favor of the provisions of the JBNQA in a brief submitted a few years ago. Nonetheless, a member insists that its repeated tacit participation in the CEAA process creates precedents which, in the final outcome, foster an application of the CEAA that is less respectful than JBNQA of the Inuit point of view — with the end result being a piecemeal harmonization, without a comprehensive approach centered on the rights and interests of the Inuit. A negotiation between the federal government and Makivik Corporation should be initiated now to make the necessary changes. Indeed, over

the short and medium terms, the work of the Standing Committee will not bring about the desired changes. Otherwise, in the absence of a request for these changes, Makivik Corporation must be aware of the impacts of its participation in the federal process: in five years, precedents could be presented to limit the changes that Makivik will be seeking.

A member intends to obtain additional information from the federal side in order to pursue this debate at the next meeting.

3.4 Section 23 of the JBNQA: Schedules 1 and 2

The members comment on the letter from Ms. Madeleine Paulin, Deputy Minister, dated April 30, 2002 and received on May 15, 2002, concerning KEAC's intention to begin an examination of Schedules 1 and 2. They feel that the review process is perceived more precisely by the Government of Québec: the Québec Environment Quality Act takes these schedules into account. But they conclude that the Deputy Minister will interpret KEAC's eventual contribution as being an opinion that is not binding on the Government of Québec. In other words, nothing prevents the Committee from initiating its work to review Section 23. In the case of the letter from the Federal Administrator, dated April 12, 2002 and received on April 18, 2002, the Committee will take advantage of the openness shown by the federal administrator: it intends to invite individuals and organizations, including COFEX-North, to express their point of view at one of its regular meetings. The response to the Federal Administrator will inform him of this project by the Committee. Finally, after a brief discussion, the members once again agree to limit their examination of the schedules to the first two: these are the ones requiring the most urgent changes and, as such, their revision will mark an important first step forward in the revision of Section 23.

12:05 p.m. — Break for lunch. Ms. Paule Halley, as planned, ends her participation in the meeting.

1:45 p.m. — End of the break.

3.5 KEAC – JBACE – HFTCC Joint meeting

The members once again examine the letter dated May 7, 2002 addressed to Ms. Lise Ouellet, Associate Deputy Minister for the Territory at the MRN, and signed jointly by the Chairpersons of the three committees following up on the issue of rough shelters. In the response of Ms. Ouellet addressed to the Chairperson of KEAC, dated July 9, 2002 and received on July 15, 2002, the Committee notes in the 4th paragraph what it considers to be an error: provision is made only for JBACE to be associated with the initiative that the MRN will undertake to draw up a territorial portrait of the Northern Québec region in preparation for its

regional plan to develop the public territory (PRDTP). The Committee must write to the Associate Deputy Minister to have her clarify her position in this regard, i.e. explain why KEAC is excluded from the initiative. This letter will include an invitation to attend the next meeting of the Committee so that she, or one of her representatives, can present the planned approach and answer the questions of the members concerning territorial planning in Nunavik.

The members receive a copy of the administrative agreement between MENV and FAPAQ (1991) empowering wildlife officers to apply certain provisions and regulations on the environment. Moreover, the last versions exchanged between the Executive Secretaries of a letter addressed to Minister André Boisclair, of MENV, to be signed jointly by the Chairpersons are marked by different positions, deemed irreconcilable by the Committee, on the subject of the environmental regulations governing mobile camps, facilities of main camps of outfitting operations and abandoned mining exploration sites. The Committee recommends drafting a letter to be signed solely by the Chairperson of KEAC.

3.6 Québec's Draft Strategy on Biodiversity (2002-2007)

The Executive Secretary presents a summary of the press conference that marked the announcement of the Strategic Action Plan adopted as part of Québec's strategy on protected areas. A document (French version) presenting the Action plan and the location of the areas is distributed to members. The Committee notes that the Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) must begin a consultation of the populations affected by the chosen areas that are to be protected, including that of Nunavik, in the upcoming months. This action falls within the Committee's mandate as defined in subsection 23.5.24 of the JBNQA. The Committee recommends writing without delay to Minister Boisclair to obtain clarification of the situation created by the announcement of the upcoming public consultation work by the BAPE in Nunavik.

3.7 Miscellaneous

The Committee has learned that the KRG has submitted a request for financing by Recyc-Québec in order to develop a residual material management plan — as sought by the representatives of Recyc-Québec following their participation in the 90th meeting in Quaqtaq and Kuujjuaq. However, this request has gone unheeded. It is decided to gather additional information and to postpone this item until the next meeting.

The committee reads the letter from Deputy Minister Madeleine Paulin expressing her satisfaction about KEAC's suggestions concerning Bill-72 — legislative provisions pertaining to the protection and rehabilitation of lands.

4. ABANDONED MINING EXPLORATION SITES IN NUNAVIK

The members received a copy of the study prepared by G. Duhaime and R. Comtois, of GÉTIC (Université Laval), entitled “Inventory of abandoned mining exploration sites in Nunavik” and dated May 2002. The Executive Secretary summarizes the content. In brief, 595 potential sites have been pinpointed in Nunavik. Of that number, 379 are known to the region’s population and more than half of them contain only one type of equipment. Metal waste dominates the list of waste observed. Oil barrels are present on 80% of the sites and, in some cases, the quantities may be substantial. Two-thirds of the sites have been pinpointed in the Labrador Trough. The presence of the snow cover when the informants (84) visited the premises limited the level of detail obtained during interviews in the villages, in particular regarding the presence or absence of toxic materials or residues.

The Kativik Regional Government and Makivik Corporation will begin in September the second and final phase of the work to characterize the sites in the survey prepared by GÉTIC. This work will make it possible to evaluate and prioritize the sites with a view to carrying out a clean-up operation. This year, the work is concentrated in the south, mainly in the mineral-bearing Labrador Trough. Copies of the interim report detailing a few of the results of the campaign carried out in 2001 have already been sent to the ministers of the MRN and the MENV in Québec.

A member points out that the hinterland could conceal more of these sites. He reacts favorably to surveys of sites other than mining exploration sites during the inventory: less than five years ago barrels were found along the shores on both sides of the village of Quaqaq, likely originating from off-shore.

The Committee wants to examine the results of the characterization work planned for September before taking a definitive stand in this matter.

31. PARTNERSHIP AGREEMENT BETWEEN MAKIVIK CORPORATION, KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT AND THE GOVERNMENT OF QUÉBEC

The members are invited to consult the Web site of Makivik Corporation — Makivik.org — to read the terms of the agreement entered into in Tasiujaq. They will be asked to discuss this agreement at the next meeting. The item is postponed until the next meeting.

32. KEAC SECRETARIAT

The members discuss the possibility of recruiting personnel for research work in southern Québec. This item will be discussed again once the hiring of the new Executive Secretary has been completed.

33. VARIA

None.

34. DATE AND PLACE OF THE NEXT MEETING

The next meeting is planned for October 15, 2002 in Kuujjuaq.

The adjournment of the meeting is moved at 3:30 p.m. by Michael Barrett, seconded by David Okpik. Passed unanimously.

Robert Comtois
Interim Executive Secretary
September 11, 2002